

Initiative NExT
Appel à projets “Integrative Research Clusters”
Cahier des charges



Ouverture de l'appel à projets : 3 décembre 2018
Date limite pour l'envoi de la fiche-résumé : 18 février 2019, 17h
Date limite pour le dépôt du dossier de candidature : 11 mars 2019, 17h

Contact : aap@next-isite.fr
Site internet : <http://next-isite.fr/>

1 CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'Initiative Isite NExT s'appuie sur un plan d'actions ambitieux pour le développement du site universitaire nantais.

Les membres fondateurs, le CNRS et les partenaires de NExT¹ visent une progression substantielle dans le classement des meilleures universités européennes et mondiales à 10 ans. Pour cela, ils ciblent une reconnaissance accrue dans les secteurs de l'Industrie et de la Santé du Futur, sur la base de l'excellence disciplinaire des chercheurs et chercheuses² du site, renforcée par une approche interdisciplinaire.

La stratégie de renforcement de la recherche du site se fonde sur l'internationalisation (attractivité de nouveaux chercheurs ou nouvelles chercheuses sur le site, création de réseaux) et sur le développement des approches interdisciplinaires autour des deux axes thématiques prioritaires.

Les axes thématiques prioritaires NExT

Santé du futur : Cette priorité se focalise sur trois thématiques :

- Les **biothérapies innovantes** pour traiter de multiples pathologies, qui conduisent ou se caractérisent par la perte de fonction d'un organe, de tissus, de cellules ou de gènes et qui nécessitent le remplacement (transplantation), la réparation, la régénération (thérapie cellulaire, médecine régénératrice) ou la reprogrammation (médecine régénératrice) ;
- Les thérapies liées à **l'oncologie et la médecine nucléaire**, par des approches théranostiques pour traiter différents types de cancer : ces approches alliant thérapies ciblées (immunothérapies par ex.) et/ou combinées (radioimmunothérapies, immunothérapies combinées par ex.) et diagnostiques (imagerie multimodale par ex.) mènent de plus en plus à des guérisons ou au moins des prolongations de survies très significatives.
- Ces approches thérapeutiques innovantes et préventives sont soutenues par les avancées en matière de **médecine de précision** : approches multiparamétriques des données massives permises par les nouveaux outils épidémiologiques, bioinformatiques et biologiques, remettant le patient au centre d'une prise en charge unique et personnalisée.

Industrie du futur : Sur la base de l'excellence scientifique dans des domaines que sont le génie des procédés et la caractérisation des matériaux, le génie océanique et l'hydrodynamique, la robotique, la modélisation numérique, la simulation et l'optimisation, l'objectif du projet NExT est de développer les 2 thématiques suivantes :

- Les **technologies avancées de production** : le gain énergétique par l'allègement des structures (passage du métallique aux composites) est un premier enjeu. Le remplacement de matières premières liées à la filière pétrolière par des sources durables (fibre végétale par exemple) ou issues de recyclage est un second enjeu. Ces gains et remplacements nécessitent des procédés innovants. Dans ce cadre il faut penser une relation optimale entre l'homme et la robotique tant du point de vue de l'acceptabilité sociétale que de la technicité.
- L'**ingénierie océanique** : la maîtrise des technologies de production d'énergie d'origine durable à coût raisonnable, avec la possibilité d'intégrer un multi-usage pour optimiser l'utilisation du foncier sont des enjeux clés. Dans le domaine du naval, la réduction drastique de la consommation des navires tout en maintenant une manœuvrabilité en forte mer devra être permise à très courte échéance.

¹ L'initiative NExT est portée par 4 Membres Fondateurs (l'Université de Nantes, l'Ecole Centrale de Nantes, le CHU de Nantes et l'Inserm Grand Ouest), le CNRS et 5 partenaires (l'Oniris, l'Institut Mines Telecom Atlantique, l'Inra, l'Institut de Cancérologie de l'Ouest, l'Ifsttar).

L'Initiative NExT prévoit le financement de projets portés par les membres de la communauté scientifique des établissements fondateurs, du CNRS et des établissements partenaires de NExT. Pour plus d'information sur l'initiative NExT, vous pouvez consulter le site <http://next-isite.fr>.

Dans le secteur de la recherche, les instruments de financement prévus dans NExT sont :

- Programme n° 1 : Internationalisation de la recherche
 - **Le dispositif NExT Junior Talent** a pour objectif d'accompagner la venue de profils scientifiques à haut potentiel sur le site nantais jusqu'à l'obtention d'un poste pérenne dans l'un des établissements fondateurs de NExT. Ce dispositif donne au jeune chercheur.e les moyens de développer son projet de recherche en propre avec une équipe dédiée et d'accéder plus rapidement à une reconnaissance au niveau international.
 - **Le dispositif NExT Senior Talent** vise à soutenir l'arrivée sur le territoire nantais de chercheur.e.s expérimentés titulaires d'un poste. Ce dispositif donne au chercheur.e les moyens d'accélérer ses activités de recherche de niveau international dans l'un des établissements fondateurs de NExT.
 - **Les International Research Partnerships** ont pour but d'établir, sur le long terme, des réseaux internationaux spécialisés dans les domaines prioritaires de NExT. Le réseau rassemble au moins un partenaire nantais et au moins deux partenaires internationaux, et permet des mobilités croisées entre les sites, pour des chercheurs ou chercheuses et étudiant.e.s.
- Programme n° 2 : Programme de développement des talents
 - **Les bourses de recherche Junior** ont pour objectif de renforcer le potentiel de recherche de chercheurs ou chercheuses en début de carrière en leur octroyant, en plus d'une réduction de leur charge d'enseignement, un financement de doctorant.e ou postdoctorant.e, ainsi que l'accompagnement par une chercheuse ou un chercheur expérimenté.e.
 - **Les bourses de recherche Senior** visent à favoriser la reconversion thématique de chercheurs ou chercheuses expérimenté.e.s vers les priorités scientifiques de NExT, en leur apportant un soutien pour développer de nouveaux travaux de recherche (réduction de charge d'enseignement, allocation post-doctorale...)
- Programme n° 3 : Encourager l'interdisciplinarité
 - **Les Clusters de recherche intégrée** : objet du présent appel à projets ([cf liste des projets retenus en 2018](#)).
 - **Les projets Interdisciplinaires** visent à créer des partenariats entre chercheurs ou chercheuses de domaines scientifiques distincts dans le but d'adresser une question scientifique nouvelle par une approche interdisciplinaire ([cf liste des projets retenus en 2018](#)).

Ces instruments sont essentiellement ciblés sur les thématiques prioritaires de NExT.

2 DEFINITION DES PROJETS ATTENDUS

2.1 Périmètre scientifique et type d'activités

Le présent appel à projets vise à sélectionner des "Clusters de Recherche Intégrée" (IRC pour *Integrative Research Clusters*) dont l'objectif est de fédérer une communauté interdisciplinaire de recherche autour d'une thématique clé pour le développement des axes prioritaires de NExT (rappelés page 2 du présent document).

Les IRC ont pour but de structurer et développer significativement la recherche, la formation et l'innovation sur une thématique répondant aux ambitions scientifiques du site. Ces IRC doivent jouer un rôle de facilitateur et de catalyseur de nouveaux projets de recherche et d'initiatives qui pourront être financés par d'autres dispositifs de NExT (partenariats internationaux, projets interdisciplinaires, nouveaux recrutements, Masters d'excellence...) et des financements extérieurs.

Le financement des Clusters permettra d'organiser la mise en réseau d'équipes de recherche du site nantais mais ne financera pas de projets de recherche qui font l'objet d'un appel à projets distinct (cf. [appel à projets interdisciplinaires](#)).

Un Cluster devra présenter un plan de développement stratégique en recherche, formation, innovation et international. Le Cluster devra notamment remplir les objectifs suivants :

- Identifier les questions scientifiques prioritaires pour le Cluster et fédérer les acteurs autour de ces sujets
- Promouvoir l'interdisciplinarité, en particulier vers les Sciences Humaines et Sociales, et l'apport des différents domaines scientifiques aux sujets identifiés
- Développer les partenariats internationaux sur le thème du Cluster (intégration dans des réseaux et groupes d'influence, identification de partenaires stratégiques...)
- Rapprocher la recherche et la formation sur le thème du Cluster, notamment en intégrant des étudiant·e·s de masters et de doctorats au Cluster,
- Faciliter les relations avec les entreprises liées au thème du Cluster, notamment avec celles qui ont marqué leur soutien à l'Initiative NExT (cf. [lien](#)) et en lien avec les acteurs en place (pôles, établissements...)
- Renforcer l'attractivité du site nantais sur le thème du Cluster, pour des chercheuses et chercheurs de haut-niveau ainsi que pour les étudiants (L, M, D)
- Proposer des méthodes d'animation innovantes à même de mobiliser la communauté scientifique du Cluster de manière efficace (séminaires, networking sessions...)

Un Cluster devra par ailleurs :

- présenter un plan d'actions (organisation, modalités d'animation, mise en œuvre pratique...) pour atteindre ses objectifs
- caractériser le volume de recherche du Cluster au moment de la soumission (nombre d'enseignants-chercheurs / chercheurs, montants des contrats de recherche, nombre de publications ...) et
- proposer des indicateurs d'évaluation caractérisant le succès ou non du Cluster (nombre d'étudiants de masters et de doctorats impliqués, évolution du nombre de publications annuelles et de l'activité contractuelle sur fonds publics et privés ...)

A noter, qu'une attention particulière sera portée aux projets intégrant significativement la recherche en sciences humaines et sociales, et/ou faisant appel aux technologies de l'intelligence artificielle ou de la réalité virtuelle.

2.2 Composition du partenariat

Un Cluster est composé de membres d'au moins 3 unités de recherche distinctes.

Les unités de recherche et les unités d'investigation clinique sous la tutelle d'un membre fondateur ou partenaire de NExT sont éligibles. D'autres partenaires, français ou étrangers, issus du secteur public ou privé, peuvent être associés au Cluster, sans toutefois pouvoir recevoir de financement de NExT.

Le portage administratif et financier du projet est assuré par un des membres fondateurs de NExT ou par le CNRS.

Un Cluster rassemble tout type de personnels de recherche et d'enseignement et associe étroitement des doctorant·e·s et étudiant·e·s. Il est mené par un Coordinateur ou une Coordinatrice, dont la mission est d'animer la communauté dans le but de développer le site nantais sur le thème du Cluster et de lever des ressources propres auprès de financeurs externes et des dispositifs NExT.

2.3 Durée des projets

Le Cluster est formée pour une durée de trois ans. Le financement pourra éventuellement être renouvelé une fois pour une durée de 3 ans, sous réserve d'une évaluation positive du bilan d'activités par un comité d'experts.

2.4 Budget des projets

Chaque projet pourra bénéficier d'un financement maximal de l'initiative NExT de 235 000€¹ sur 3 ans. Le montant de l'aide pourra être ajusté en fonction du dimensionnement et de l'ambition du projet.

Aucun cofinancement n'est exigé, toutefois, si un projet souhaite faire apparaître un cofinancement, celui-ci doit être spécifique et fléché vers le Cluster.

Les financements de NExT sont principalement destinés à la coordination et au management de la communauté scientifique constituée dans le Cluster. Les budgets présentés pourront par exemple inclure :

- Un recrutement pour l'animation du Cluster
- Un budget de fonctionnement pour l'animation et la promotion du Cluster
- Un budget dédié à la mobilité internationale (entrante/sortante) et/ou à l'inscription dans des réseaux internationaux pertinents
- Des stages d'étudiant·e·s
- ...

Le détail des dépenses éligibles est donné en Annexe 1 du présent cahier des charges.

Afin de simplifier le suivi administratif du projet, la totalité de la subvention allouée par NExT pourra être gérée par l'établissement coordinateur pour ses activités et celles de ses partenaires.

3 CRITERES D'EVALUATION ET DE SELECTION DES PROJETS

Après une première analyse de leur éligibilité, les dossiers retenus seront ensuite évalués par un panel d'experts indépendants (2 par dossier). Le *Comité d'évaluation des projets* s'appuiera sur ces expertises pour classer les dossiers, dont le financement sera décidé par le *Comité des Fondateurs* de l'Initiative NExT².

L'évaluation des dossiers se fera sur les critères suivants :

- Qualité du partenariat et gouvernance
- Apports du projet aux priorités scientifiques de NExT
- Caractère innovant du projet scientifique
- Qualité des indicateurs de succès proposés et réalisme dans la manière d'y arriver
- Qualité du plan de développement stratégique du Cluster

¹ Le budget NExT dédié à cet appel à projets est de 940 000€ correspondant à des crédits PIA, Région Pays de la Loire et Nantes Métropole.

² Composé des représentants des établissements fondateurs de NExT et du CNRS.

- Impact du Cluster :
 - sur l'avancement des recherches sur le sujet visé
 - sur les liens entre recherche et formation
 - sur le développement des relations entreprises sur le thème du Cluster
 - sur le développement international des équipes impliquées
- Potentiel de pérennisation du Cluster

Une attention particulière sera portée aux projets :

- démontrant la capacité à obtenir des financements complémentaires significatifs sur des thématiques connexes.
- intégrant significativement les Sciences Humaines et Sociales
- faisant appel aux technologies de l'Intelligence Artificielle ou de la Réalité Virtuelle.

4 MODALITES DE SOUMISSION

4.1 Dossier à soumettre

Les porteurs sont invités à soumettre auprès de l'Initiative NExT¹ :

- 1) avant le **18 février 2019**, une fiche résumé, en anglais, selon le modèle proposé. Cette fiche résumé permettra de sélectionner les experts qui seront sollicités pour l'évaluation et de confirmer l'éligibilité du projet.
- 2) avant le **11 mars 2019**, un dossier de candidature complet composé de :
 - un formulaire à compléter en anglais
 - un budget sous forme de tableau
 - une liste des participants au Cluster
 - une fiche administrative visée par le coordinateur, le directeur d'unité et l'établissement porteur

Les modèles de documents sont à télécharger sur le site NExT à l'adresse suivante : <http://next-isite.fr/fr-clusters-2018/>

Les documents doivent être transmis par voie électronique, dans les délais au service instructeur (aap@next-isite.fr objet du mail : AAP IRC 2018_...).

Ces éléments seront adressés en copie aux établissements porteurs.

Document	Format de soumission	Dénomination du fichier
Fiche-résumé	.pdf	IRC2018_[Acronyme projet]_[Nom du porteur]_résumé.pdf
Formulaire	.pdf	IRC2018_[Acronyme projet]_[Nom du porteur]_dossier.pdf
Fiche financière	.xlsx ou ods	IRC2018_[Acronyme projet]_[Nom du porteur]_budget.xlsx (.ods)
Fiche participants	.xlsx	IRC2018_[Acronyme projet]_[Nom du porteur]_participants.xlsx
Fiche administrative	.pdf	IRC2018_[Acronyme projet]_[Nom du porteur]_visas.pdf

¹ Les porteurs de projet doivent se rapprocher de leur tutelle pour le dépôt des dossiers.

4.2 Calendrier détaillé de soumission et d'évaluation

Sélection	3 déc. 18	Publication de l'appel à projets
	18 fév. 19	Dépôt de la fiche-résumé
	11 mars. 19	Dépôt du dossier de candidature
	[mars-mai] 19	Evaluation des dossiers par des experts indépendants.
		Revue des projets et des expertises par le Comité d'évaluation des Projets
début juin 19	Décision de financement par le <i>Comité des Fondateurs</i>	
Démarrage/ conventionnement ¹	juin 19	Notification des résultats à tous les porteurs
Bilans intermédiaires	juin 2020 et 2021	Démarrage du projet pour 36 mois (dépenses éligibles à compter de la date de notification)
Bilan et perspectives	fév. 22	Justification intermédiaire (rapport scientifique, financiers, indicateurs) et présentation orale devant le Comité d'évaluation des projets
Fin de projet et justification finale	mai 22	Bilan du projet pour envisager une éventuelle reconduction pour 36 mois supplémentaires
		Fin du projet
	juin 22	Justification finale (rapport scientifique, financiers, indicateurs)
		(sous réserve de l'évaluation du bilan) Démarrage de la 2 ^e phase du Cluster

¹ Conventionnement sur la base de conventions modèles qui auront été validées par les établissements. En fonction du partenariat, l'opportunité d'un Accord de consortium sera étudiée avec les services des établissements. Tous les documents soumis seront annexés à la convention.
 Pour la mise en place des conventions, les porteurs seront tenus de fournir des attestations de cofinancements.

Annexe 1 **DEPENSES ELIGIBLES ET COFINANCEMENTS PRIS EN COMPTE POUR LES CLUSTERS DE RECHERCHE INTEGREE**

- **Eligibilité des dépenses**

Toutes les dépenses doivent être effectuées dans le respect des règles de marchés publics et de la concurrence, et être conformes aux pratiques habituelles de l'établissement gestionnaire.

En fin de projet, la justification financière se fera sous forme d'un relevé de dépenses éligibles certifié par l'agent comptable de l'établissement gestionnaire.

Seules les dépenses directement liées à la réalisation du projet sont éligibles.

Les variations entre les lignes de dépenses du budget prévisionnel sont possibles et sans limite, dans la mesure où elles ne dénaturent pas le projet. La justification finale devra s'appuyer sur le budget prévisionnel pour expliquer les variations entre le budget initial et les dépenses réalisées.

Les types de dépenses éligibles sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement

- Consommables et petits équipements (coût unitaire <4000€ HT) ;
- Frais de communication sur le projet ;
- Frais de mission directement liés au projet et pour les personnels affectés au projet ;
- Prestation de service ;
- Dépenses de facturations internes correspondant à des prestations ayant donné lieu à une tarification et traçables en comptabilité, réalisées par une entité (service, département etc.) du bénéficiaire de l'aide ;
- Indemnités de stage
- TVA non récupérable, en fonction du régime fiscal auquel est soumis l'établissement bénéficiaire de l'aide

Sauf dérogation discutée avec l'équipe NExT, les dépenses de prestations de service et de facturation interne ne peuvent pas dépasser 30% du coût du projet.

Frais de personnel

- Salaires y compris primes et indemnités;
- Charges sociales afférentes (y compris les cotisations d'assurance chômage ou allocations pour perte d'emploi à l'échéance des contrats concernés);
- Taxes sur les salaires ;

- **Cofinancements**

Aucun cofinancement n'est exigé.

Si un cofinancement est prévu, celui-ci doit être nouveau et spécifiquement dédié au projet.